



Spelc Morbihan Service "Retraite"

Jean Le Déan
29, rue des Ajoncs
56640 ARZON
Tél. : 02 97 69 04 62
E-mail : j.ledean@spelc.fr

Le point sur les négociations AGIRC-ARRCO au 10 avril 2015

La 3^{ème} rencontre patronat-syndicats pour sauver les retraites complémentaires du gouffre financier s'est tenue le 10 avril 2015.

Selon FO ce gouffre serait essentiellement d'origine conjoncturelle, la crise économique aidant, les recettes issues des cotisations ne rentrent pas suffisamment. "Sur les 7 milliards de trou à boucher, seuls 1 à 2 sont structurels". Une reprise de l'économie aiderait à combler le trou.

Trois leviers principaux peuvent être actionnés pour rééquilibrer les comptes : l'âge de départ, les cotisations et les pensions.

Des pistes se dégagent et se précisent du côté du patronat :

- Recul de l'âge de départ de la retraite à taux plein en instaurant des **abattements temporaires et progressifs sur les pensions**, sans doute de 62 à 65 ans, avec mise en œuvre de cette mesure en 2019. Ainsi les générations 1957 et 1958 pourraient profiter d'un départ "carrière longue" dès 60 ans sans être pénalisées. Les retraités non soumis à la CSG seraient épargnés ;
- Baisse des pensions de réversion : un seul taux commun aux deux régimes de 55 %. L'âge d'accès serait fixé à 60 ans et le montant de la pension pourrait être proportionnel à la durée du mariage.

De leur côté les syndicats exigent des efforts du patronat qui se refuse pour l'instant à **augmenter les cotisations**. Pour la CGT et la CFE-CGC, elle pourrait ne concerner que les cadres et porter uniquement que sur la tranche B (part du salaire entre 1 et 4 fois le plafond sécurité sociale, 3 170 €/mois, en 2015). Si ce refus perdurait, une **alternative** serait de **baisser les pensions**.

CFDT et Medef sont d'accord sur la **fusion des régimes Agirc-Arrco**. Celle-ci permettrait de réaliser des économies de gestion, de l'ordre de 100 millions d'euros à l'horizon 2020 et de reporter à 2023 de la date d'épuisement des réserves. La proposition séduit FO mais la CGT et la CFE-CGC s'y opposent, craignant la fin du statut des cadres.

La **désindexation des pensions** pourrait se poursuivre les 3 années à venir.

Le Medef présentera aux organisations syndicales un nouveau document de travail le 22 mai. Une cinquième réunion est prévue le 27 mai. L'objectif est de signer un accord final le 22 juin 2015.

Faut-il précipiter son départ en retraite ? Tout d'abord, il faut attendre l'issue des négociations afin de connaître la baisse de rentabilité des régimes complémentaires et les conditions de mise en place des abattements (quelles minorations ? quelle tranche d'âge pour leur application ? quelles générations concernées ?). Alors, quand tous les paramètres seront connus, si un départ est possible avant la mise en application de ceux-ci, un bilan personnel s'imposera à chaque futur retraité afin d'effectuer le bon choix. Le service "Retraite" du Spelc 56 pourra vous aider à y voir plus clair.